

Pour recevoir régulièrement le bulletin d'informations dans votre boîte mail, vous pouvez vous inscrire en mairie.
Le prochain bulletin paraîtra le 12 août, merci d'envoyer vos articles avant le 9 août.

INFOS PRATIQUES

Mairie : ☎ 02.98.83.40.69. – Site : www.mairie-goulven.fr - Courriel : mairie-goulven@orange.fr -  : Commune Goulven

Pour prendre rendez-vous avec M. le Maire ou ses adjoints : 02.98.83.40.69

En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner au 06.75.12.17.91.

Le contenu des annonces diffusées dans le bulletin, n'engage que leurs rédacteurs.

Ramassage ordures ménagères : bacs jaunes : le merc. 3 août. Bacs gris : le jeudi 11 août. *Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.*



⌘ **Horaires d'ouverture de la mairie jusqu'au 5 août.** Lun. : 13h30 - 17h ; mardi : 13h30 - 17h ; jeudi : 9h - 12h ; vend. : 13h30 - 17h. **Reprise des horaires habituelles dès lundi 8 août** : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

⌘ Restrictions des eaux.



LE FINISTÈRE EN SITUATION D'ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

Notre territoire du Bas-Léon est marqué comme le reste du Département par la sécheresse.

En effet, après une année 2021 moins pluvieuse que la normale, nous rencontrons un déficit important de pluviométrie depuis décembre 2021. Cela se traduit par des niveaux de nappes souterraines et de débits dans les rivières équivalents à ceux rencontrés habituellement en fin d'été.

Dans ce contexte, le département du Finistère est placé en état d'alerte renforcée sécheresse depuis le 16 Juillet dernier.

Le franchissement de ce seuil déclenche des mesures de sensibilisation, d'observation, d'information et de limitation volontaire des prélèvements par tous les usagers domestiques, industriels et agricoles. Les maires et les producteurs d'eau potable sont donc invités à sensibiliser les consommateurs.

Ci-dessous, les principales mesures de limitation ou d'interdiction fixées par le seuil d'« alerte renforcée » qu'il convient de rappeler à tous. D'autres mesures restrictives sont également prévues pour les usages agricoles et les industriels (cf. *Arrêté Préfectoral ci-joint*).

Vidange des plans d'eau	INTERDIT <i>Sauf barrages ayant pour vocation le soutien d'étiage et/ou l'alimentation en eau potable.</i>
Remplissage des plans d'eau, mare d'agrément ou mare de chasse	INTERDIT
Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures	INTERDIT <i>Sauf travaux préparatoires à un ravalement de façade pour les professionnels équipés de lances à haute pression</i>
Nettoyage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...)	INTERDIT <i>Sauf impératifs sanitaires avec usage de balayeuses automatiques</i>
Nettoyage des véhicules, des bateaux Y compris par dispositifs mobiles	INTERDIT <i>hors station de lavage équipée de lances haute pression et équipé d'un dispositif de recyclage. Sauf véhicules ayant une obligation réglementaire (sanitaire, alimentaire) ou technique (bétonnières, matériels agricoles liés aux moissons) ou liée à la sécurité</i>
Arrosage des terrains de sport	INTERDIT
Arrosage des pelouses, privées ou publiques	INTERDIT
Arrosage des espaces verts, massifs floraux ou arbustif, jeunes arbres	INTERDIT <i>Sauf de 20h à 8h pour les plantations en pleine terre de moins de 1 an</i>
Arrosage des jardins potagers	INTERDIT de 8h00 à 20h00
Fonctionnement des douches de plages	INTERDIT
Fonctionnement des fontaines publiques d'agrément ne disposant pas de circuit fermé	INTERDIT
Arrosage des pistes d'hippodrome et des carrières de centres équestres	INTERDIT
Travaux et opérations de maintenance préventive sur les systèmes d'assainissement des eaux usées des collectivités ou des industriels (réseaux et stations) susceptibles d'avoir des impacts sur le milieu récepteur	INTERDIT
Vidange et remplissage des piscines ouvertes au public	Vidange, renouvellement et autorisation soumises à autorisation auprès de l'ARS
Vidange et remplissage des piscines familiales à usage privé de volume sup à 1m³ et des piscines communes dans les résidences privées	INTERDICTION DE REMPLISSAGE <i>sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions</i>

Article 2: Champs d'application

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (forages, puits, prélèvements en rivière ou plan d'eau ...), effectués à l'aide d'installations fixes ou mobiles. Elles ne s'appliquent pas aux prélèvements issus :

- des retenues agricoles autorisées alimentées avec les prélèvements ou ruissellement tel qu'ils figurent dans leurs actes d'autorisation, et déconnectées du réseau hydrographique depuis l'instauration de la période de vigilance ;
- d'ouvrages conçus à l'unique fin de stockage d'eau pluviale dans l'objectif d'un réemploi différé, tels les récupérateurs d'eau de pluie ;
- d'ouvrages de stockages étanches récupérant des eaux pluviales de surfaces imperméabilisées et déconnectés du réseau hydrographique, depuis l'instauration de la période de vigilance.

Elles ne s'appliquent pas à la réutilisation des eaux traitées .

Les dispositions des articles 7, 8, 9 et 12 à 15 du présent arrêté s'appliquent également aux activités utilisant de l'eau en provenance du réseau public.

⌘ **Réglementations des usages du feu.** Un arrêté préfectoral est en cours pour limiter temporairement les usages du feu sur l'ensemble du département du Finistère. Brûlage à l'air libre : à l'exclusion des feux déclenchés par le service départemental d'incendie et de secours dans le cadre de la lutte contre les incendies, tout brûlage à l'air libre est interdit.

Par dérogation au point précédent,

Barbecues : pour les seuls propriétaires et ayants droits, l'organisation d'un barbecue est autorisée dans le strict respect des conditions suivantes

- Ces feux sont allumés sous la responsabilité des propriétaires et de leurs ayants droits et doivent faire l'objet d'une surveillance continue.

- En aucun cas une installation fixe ou mobile pour barbecue ne peut être installée sous couvert d'arbres.

- Il doit exister à proximité du foyer une prise d'arrosage, prête à fonctionner, ou une réserve d'eau d'une capacité suffisante pour permettre l'extinction complète du barbecue. Après utilisation, le barbecue devra impérativement être éteint par arrosage.

- L'utilisation de combustibles d'allumage reste possible mais devra faire l'objet d'une vigilance particulière, tant s'agissant du stockage de ces combustibles que de leur utilisation, afin d'éviter notamment tout risque de combustion spontanée.

Feux d'artifice : le lancement de feux d'artifice ou de fumigènes est soumis à l'accord préalable du préfet, après avis du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), quel qu'en soit l'organisateur.

Le présent arrêté s'applique à compter de sa date de publication et jusqu'au 30 septembre 2022.

⌘ Matinée de solidarité

Matinée de Solidarité, le lundi 15 août, au profit de la recherche contre la sclérose en plaques

Randonnée cycliste : 3 parcours, 100 – 70 – 50 kms, départs : 8h, 8h30, 9h.

Parcours pédestres : 3 circuits balisés, 10 – 7 – 5 kms (5 kms : circuit des statuts), départs 9h, 9h30, 10h.

Inscription plus tombola : 5 euros minimum. 1 trottinette électrique et des maillots du stade brestois et BBH, etc
... à gagner !

Inscription à partir de 7h30, à l'école du vieux poirier à Goulven.

Organisé par l'amicale cycliste Goulven, Tréfléz, Plouider.

Venez nombreux !



⌘ **Urbanisme.** Dépôt déclaration au préalable de travaux : M. NOLTEE Franck, 63 Porsmeur, réfection toiture dépendance via une ossature bois en insérant une jacobine. Dépôt permis de construire : M. LE COQ Pascal, 1 rue de l'église, maison d'habitation.

Vie associative



➤ Amicale cycliste Goulven Tréfléz Plouider

	Groupe A et A'	Groupe B	Groupe C	Vélo Loisirs
Dim. 31/07	Circuit n°80103, départ à 8h	Circuit n°74, départ à 8h30	Circuit n°9044, départ à 8h30	-
Dim. 07/08	Circuit n°136, départ à 8h	Circuit n°54, départ à 8h30	Circuit n°9046, départ à 8h30	-



Vie Paroissiale



Samedi 30 juillet : messe à 18 h à Lesneven ; **dimanche 31 juillet** : à 9 h 30 à Guissény et à 11 h à Kerlouan ; **mardi 2 août** : messe à 9 h 15 à la chapelle de Brendaouez.

Visites de la chapelle Pol : le lundi et le samedi de 15 h à 17 h.

Dimanche 7 août : messe à 9 h 30 à GOULVEN et à 11 h à BRIGNOGAN

Brocante-Kermesse : Elle aura lieu le dimanche 7 août à Brignogan. Les carnets de tickets pour la tombola sont à retirer à la communauté des religieuses au 17 rue Gal de Gaulle à Brignogan ou à la maison paroissiale de

Plounéour (presbytère) aux heures de permanence (les mardi, jeudi et samedi de 10 h à 11 h 30. *Les souches des carnets sont à remettre pour le jeudi 4 août à la communauté ou à la maison paroissiale. Brocante : Vous pouvez déposer vos objets, vaisselle, livres, propres et en bon état à la communauté religieuse, dans le garage, au 17 rue du Gal de Gaulle à Brignogan. Les responsables de la brocante vous accueilleront le samedi 30 juillet entre 9h 30 et 11h. Pas de dépôts en dehors de ce jour et horaires.*



Communauté de communes

Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Contact : 12 boulevard des Frères, BP 75, 29260 LESNEVEN ; Tél. : 02.98.21.11.77. – contact@cclcl.bzh

Horaires : du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h. Le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

• LES ÉCOGESTES :

- LE CONSEIL DE L'AMBASSADRICE DU TRI CLCL -

> Quels sont les plastiques recyclables ? Tous les emballages plastiques vont le bac ou colonne jaune. Si c'est un objet en plastique (cintre, jouet, crayon...) il faudra le mettre dans la poubelle d'ordures ménagères.

- LE CONSEIL DES AMBASSADEURS DU CLIMAT CLCL -

> Le réfrigérateur/congélateur représente 20 % de la consommation de nos appareils électriques. Comment le réduire ? Attendez que le plat soit froid avant de le mettre au réfrigérateur et pensez à décongeler vos aliments au réfrigérateur la nuit précédente.

• TOURISME COTE DES LEGENDES

- HORAIRES D'OUVERTURES-

Lesneven (place des 3 piliers - 02 29 61 13 60) :

Juillet et août : lundi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h / Mardi à samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Dimanche et jours fériés (14 juillet et 15 août) de 10h à 13h

Site de Meneham (Kerlouan - 02 98 83 95 63) :

Juillet et août : Tous les jours de 10h30 à 13h et de 14h30 à 19h / > infos : meneham.bzh



Informations diverses

★ **Concert de l'Ensemble Choral du Bout du Monde.** Samedi 30 juillet à 21h, église paroissiale. Tarifs : 10 € - Gratuit pour les moins de 18 ans
Billets en vente sur place le soir du concert à partir de 20h15. Ouverture des portes à 20h30. Renseignements au 06 82 32 46 53 ou au 06 73 61 53 19 (ecbm29@ecbm.bzh) et sur le site internet de l'Ensemble Choral du Bout du Monde : www.ecbm.bzh

★ **Mercredis de la Chapelle Pol.** Le 3 août, à Plounéour-Brignogan-Plages, L'Instant en Duo. Deux concerts : 18h et 20h avec 45 mn de musique et 15 mn d'échanges avec les artistes. Plein tarif : 8 € - Moins de 20 ans : 3 € - Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations : Offices de tourisme / tél 02 29 61 13 60 - Site Internet : festivalchapellegol.com
Org. "Musiques en Côte des Légendes"

★ **Initiation à la danse bretonne.** Salle Guilmoto à Kerlouan, le 3 août à 20h30, organisé par l'association Avel Deiz .

★ **Fest-Deiz.** A Ménéham à Kerlouan, le 31 juillet à partir de 15h, organisé par l'association Avel Deiz, avec la participation des groupes NAG A DROUZ et ABGRALL/JAMMET.

★ **Meneham. Lundi 1er août : Lundi découverte - Visite guidée de Meneham.** Tarifs : 5€ adultes / 2,50€ enfants (6-12 ans) / gratuit enfants moins de 6 ans. Réservations obligatoires : www.meneham.bzh

Mardi 2 août : Yoga à la plage. Tarif : adulte 5€ (sans réservation)
Infos : 06 07 50 32 36 ou panganglaz@gmail.com

Mercredi 3 août : Balade nature en kayak pour toute la famille, avec Helen de Barrachou Paddle au départ de Meneham, de 10h à 12h !

Tarifs : 30€ pour les + de 12 ans / 25€ pour les - de 12 ans. Réservations obligatoires : www.meneham.bzh

Vendredi 5 août : Balade botanique à la découverte de la dune de mer.
Inscriptions : 06 07 50 32 36 ou panganglaz@gmail.com 5€ adultes / gratuit -12 ans

Du jeudi 4 au dimanche 7 août : Grand bal au Pays Pagan - Son et lumière Kof ha kof. Comédie théâtrale. Réservations dans tous les Bureaux d'Information Touristique de Tourisme Côte des Légendes

(Lesneven, Meneham, Guissény, Kerlouan, Plounéour-Brignogan-Plages). Tarifs : adulte 13€ / tarif réduit 10€ / enfant 6-15 ans 5€

Dimanche 7 août : Escalade sur bloc au coucher de soleil. Tarifs : 30€ / 25€ tarif réduit. Horaire et réservations sur : www.meneham.bzh

De mardi à samedi : Escalade sur bloc. Tarifs : 30€ / 25€ tarif réduit
Planning des horaires et réservations sur : www.meneham.bzh

Du lundi au vendredi : Stage multisports. Informations et réservations : www.meneham.bzh

★ **Concert.** Dans le cadre du deuxième festival d'orgue de la Basilique ND du Folgoët, concert le dimanche 7 août à 17h par François Lombard à l'orgue et Marie Lombard, soprano ; récital trio orgue et violons le dimanche 14 août à 17 h. Entrée en libre participation.

★ **Fest-noz.** Jeudi 11 août, au Camping du Curnic à Guissény. De 18h à 19h30, initiation à la danse ; puis repas crêpes. A 20h30, fest-noz gratuit avec Cornec/ Trébaol, Strapad, Electrad. Organisé par Avel Dro Gwiseni : aveldro.gwiseni@gmail.com

★ **Exposition.** De Sylvie PUAUD, à la salle du Conseil de la mairie de Plouider, du 4 août au 11 septembre.

★ **Croix-Rouge.** Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) le mercredi 17 août de 8h à 18h dans nos locaux. Renseignements et inscriptions disponibles au 06 80 47 87 41 ou sur notre site internet.

★ **Maison de l'emploi.** Vous recherchez un emploi de six mois minimum ou une formation qualifiante, **DEFIS EMPLOI de Lesneven** peut vous aider. Avec des rendez-vous individuels, des actions collectives, nous vous aidons dans vos démarches afin d'avoir des contacts entreprises situées sur la Communauté de Communes de Lesneven. N'hésitez pas à vous renseigner sur cet accompagnement au 02.98.21.04.21

CPAM : Accès libre de 8h30 à 10h les lundis, mardis, jeudis et vendredis, puis sur rendez-vous. L'accueil de la CPAM sera fermé du lundi 8 au vendredi 26 août.

Maison de l'Emploi/France services - 12 Boulevard des Frères Lumière à Lesneven. **Horaires : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 (16h30 le vendredi)** - 02.98.21.13.14 **E-mail : accueil@maison-emploi-lesneven.fr**

★ **Recherche.** Nouvellement installé à Goulven, j'aimerais apprendre la pêche à pied. J'aimerais donc trouver des personnes qui pourraient m'initier à cette pratique. Tél. 06 48 65 99 05.

★ **Restaurant « Les Rigadelles ».** URGENT : recherche crêpier (H/F). Tél. 02 29 61 69 34.

★ **Kouign Amann Berrou.** Fabricant de pâtisseries bretonnes (Kouign Amann, gâteau breton, far breton, ...). Horaires d'été : ouvert 7j/7 de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

★ **A cÔté.** Café-tabac-alimentation, multiservice (WiFi, pipier, e-liquide, Télégramme, timbres, CashBack, Butagaz, cars Bihan, photocopies, plastification documents). Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 13h et de 16h à 20h30. Samedi, dimanche, fériés : de 9h30 à 13h et de 17h à 21h30. Fermé le mercredi. 02.98.83.49.11.

★ **Vente à la ferme EARL Quéré.** Vente à la ferme de nos produits et ceux de nos voisins producteurs du lundi au vend de 10 h à 12 h et 16 h à 19 h et le sam de 10h à 12h. Courriel : ferme.baie.goulven@gmail.com

★ **Crêperie de Saint-Goulven.** Tél. 02 98 83 55 76

★ **Vente à emporter plats asiatiques.** Tous les vendredis de 17h30 à 19h30, Lutong Bahay sera à la ferme de la Baie de Goulven chez Patrick Quéré, Kerbrat an Dour. Produits frais, locaux et fait maison. Tél. 07 66 69 76 63.

★ **Paysagiste (Goulven).** Fait tous types de travaux et entretien de jardin. HUET Philippe, tél. 06 59 24 44 88.

★ **Le Gouil Couverture (Goulven).** Entretien et réparation de toiture. Tél. : 06.03.56.30.95. legouilcouverture29@hotmail.com

★ **Entreprise GCE (Goulven).** Electricité, plomberie, chauffage – neuf et rénovation, dépannage et entretien des chaudières fioul, gaz et pompe à chaleur. ☎ 06.86.52.09.66. Mail : gce29@outlook.fr

★ **Atelier Barr Avel, Kerizel, Christian Uguen.** Pose de fenêtres, placo, lambris, isolation, parquet, terrasse et extension bois. Réparation navale et hivernage. Tél. : 06.23.11.41.94. Mail : atelier-barravel@orange.fr

★ **« Tartes et délices ».** Pâtisserie artisanale (tartes, entremets, biscuits...) Sur commande : 07.87.76.41.20

Cinéma



➤ **Cinéma Even Lesneven, 18, rue Alsace-Lorraine 29260 Lesneven.** ☎ 02.98.21.17.27 <http://even.cine.allocine.fr>

« **Menteur** » : ven. 29 à 20h15 ; « **Ducobu : Président** » : sam. 30 à 20h15, dim. 31 à 10h45 ; « **Ennio** » : lun. 1er à 20h15 ; « **La Petite Bande** » : jeu. 4 à 20h15, dim. 7 à 10h45 ; « **Thor : love and thunder** » : ven. 5 à 20h15 ; « **Rifkin's Festival** » : sam. 6 à 20h15, lun. 8 à 20h15 ; « **Joyeuse retraite 2** » : jeu. 11 à 20h15.

Mémento



Pharmacie de garde : ☎ 32 37 (serveur vocal)

Médecin de garde : pour les urgences, du samedi soir au lundi matin 8h et jours fériés, composez le 15.

Chirurgien-dentiste : 02.98.90.55.77.

Service de soins infirmiers à domicile « Les Amitiés d'Armor » aides-soignants à domicile 7j/7. Goulven ☎ 02.98.84.61.44

ADMR Plouider/Goulven : permanences lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h ☎ 02.98.25.49.33.

ADS services d'aide et de soins à domicile, équipe mobile spécialisée « Alzheimer », portage de repas, télé-assistance. Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. Contact : 02.98.21.12.40, 70 rue Anita Conti 29260 LESNEVEN. www.ads.llp.fr

AD Seniors : accompagnement, aide et assistance à domicile aux personnes âgées dans les actes du quotidien. AD Nord Finistère, 32 av. F. le Corre, 29260 Lesneven, ☎ 02.98.43.19.22. www.adsejniors-brest.com

Cabinet infirmier de la butte (SCP Simon-Le Guen-Calvez-Colin Barrand) 4, place Saint Didier, Tél. : 02.98.25.40.06. Soins assurés 7j/7, 24h/24. Permanences au cabinet tous les jours 13h30-14h sauf dimanches et fériés.

Cabinet infirmier 6 avenue Général de Gaulle, Brignogan ☎ 02.98.83.55.25. **Cabinet infirmier Plounéour-Trez, au Bourg.** Soins infirmiers à domicile 24h/24, permanences au cabinet du lundi au vendredi de 8h à 8h30 sans rendez-vous. ☎ 02.98.83.55.44.

Secours en mer : Cross Corsen ☎ 02.98.89.31.31 – du littoral au 16.16, en mer VHF canal 16.

Service Eau et Assainissement de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes : du lundi au vendredi de 9h à 12h, et de 13h30 à 16h30 (fermé le jeudi matin). ☎ 02 98 83 02 80, eau@clcl.bzh

Electricité : ☎ 0810.333.029.

Puéricultrice de la PMI : sur rdv le mardi matin et sans rdv le jeudi matin au CDAS de Lesneven, 6 bd des frères Lumière ☎ 02.98.83.23.66.

Correspondants Ouest-France : Thierry MAHEAS ☎ 06.74.30.46.19.

thierry.maheas@wanadoo.fr Télégramme : Guylène CARADEC

☎ 06.70.85.62.60. guyloucaradec@yahoo.fr

Conseillers départementaux : Pascal Goulaouic, Mairie de Plounéour-Trez,

☎ 02.98.83.41.03, pascal.goulaouic@finistere.fr et Mme Lédie LE HIR, mairie de Plouguerneau, ☎ 02.98.04.59.54, ledie.lehir@finistere.fr

ADAPEI Section territoriale de Lesneven (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales), ☎ 02.98.25.64.21 ou 08.77.66.50.58.

Maison des personnes handicapées : 1 C, rue Félix Le Dantec, 29018 Quimper Cedex ☎ 02.98.90.50.50 (ex-COTOREP)

Permanence de Mme Melchior, députée 54 Quai de Léon à Landerneau, tel. : 02.29.63.92.41. du lundi au vendredi de 9h/ 12h et 13h30 à 17h

vendredi 5 août 2022 à 20h30
Église de Goulven
Concert
ORGUE et VIOLON

Jean-Marie LIONS, violon
Roland GUYOMARCH, orgue

L'Instant
Violon
&
Orgue
du 17^e au 20^e siècle

10h, samedi, 11 €
quai-lesneven.fr - 02 98 21 13 14

GOULVEN
dimanche
7 août 2022

**FOIRE AUX PUCES
ET
VIDE-DRESSING**

dans le bourg
toute la journée
entrée gratuite

3,50 € le mètre linéaire
Inscriptions sur place

Renseignements : 06.28.18.96.58 / legouil.jeanjacques@hotmail.fr

GOULVEN
du 25 Juin
au 28 Août
2022

EXPOSITION de
SCULPTURES

ARL MOR Pagan

promenade libre
et gratuite
dans le bourg
et les
jardins privés

exposition organisée
par l'association
Goulven Découverte
Séjours à l'étranger

GOULVEN

Dason ar Mein

les 16 juillet et 4 septembre

Démonstration et
initiation à la sculpture
sur pierre

ARL MOR Pagan